



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) for routes between Liège, Brussels, and Gand, including departure and arrival times.

FRANCE. — Paris le 7 JUILLET.

La chambre des pairs s'est séparée sans ajournement fixe. C'est en cour de justice qu'elle doit se réunir lundi.

Hier, la chambre des pairs a voté le chemin de fer de Lille à Dunkerque.

Il y a quinze jours la REVUE DE PARIS chez qui on a l'habitude de chercher quelques inspirations ministérielles.

M. le procureur-général de la cour royale de France vient d'écrire à M. le procureur du roi pour lui faire remarquer que depuis quelque temps les journaux, au mépris des dispositions de l'article 10 de la loi du 9 septembre 1835.

M. Hippolyte Passy a été élu membre de l'Académie des sciences morales, section d'Economie politique.

On mande de Toulon, le 5 juillet: On embarque sur la corvette de charge la Fortune, qui doit mettre à la voile prochainement pour le Brésil.

M. Thomassin, imprimeur de la brochure de M. Laity, était cité aujourd'hui devant la 7e chambre du tribunal de la Seine, comme prévenu de fausse déclaration.

FEUILLETON.

D'après une lettre de Dantzig du 3 mai, un phénomène de mirage avait été observé la veille par plus de 10,000 personnes.

DES EFFETS DU MIRAGE.

ET DE LA DÉCEPTION DE NOS SENS.

Faut-il douter de tout? C'est ce que prétendent quelques philosophes. On serait tenté de le croire, si l'on s'en rapportait à l'expérience des sens.

Un illustre physicien de mes amis s'est amusé à recueillir en un volume toutes les déceptions qui trompent nos sens; il y en a qui ont duré des siècles. Croirait-on qu'une île imaginaire, située à peu de distance des îles Canaries, a trouvé et gardé sa place.

Jamais problème, jamais paradoxe n'offrir plus de difficulté, dit dans son Histoire des îles Canaries, don José de Viera-Clavijo: nier l'existence de cette île, c'est contredire une foule de gens de bon sens.

cause, l'avocat de M. Thomassin a demandé la remise de la cause à huitaine, ce qui a été accordé par le tribunal.

On écrit de Saint-Omer, le 4 juillet: Il est de nouveau question de la formation d'un camp à St-Omer; qui se composera, dit-on, de vingt mille hommes.

Tous les journaux anglais annoncent, d'après la correspondance de Constantinople, que les Druses du Hauran, révoltés contre le gouvernement du pacha d'Egypte.

Nous apprenons une circonstance qui prouve que l'on regarde généralement en Espagne la guerre civile comme sur le point de se terminer. Depuis quatre ans on ne voyait plus arriver à Paris les commissionnaires en marchandises.

Il circule en ce moment des pièces fausses de 40 fr. et de 5 fr.; la contrefaçon est si artistement faite, qu'un orfèvre peut difficilement découvrir la fraude.

Le journal la Presse publie les réflexions suivantes sur le dernier emprunt fait par la Belgique:

Tandis que la tribune retentit des affaires belges, tandis que les diplomates négocient, un acte grave vient d'être consommé par une maison de banque puissante, que l'on est accoutumé à voir intervenir depuis long-temps dans les affaires.

son livre de l'Incarnation du Christ, assure que les anciens avaient la même croyance ou les mêmes préjugés; qu'ils regardaient cette île comme très-réelle, mais comme inaccessible; que l'île d'Aprosité de Ptolémée, n'est pas autre chose.

La curiosité s'était fatiguée. Elle reploya ses ailes, et ne permit à St-Brandon de dérouter que par intervalles aux regards surpris et charmés, ses lointaines déceptions.

Lasse de chercher l'île de Saint-Brandon, l'imagination populaire se

jugé que la Belgique, c'était encore la France; que la révolution belge, c'était encore la révolution de juillet.

L'emprunt souscrit par MM. de Rothschild n'est pas seulement un argument pour la paix, c'est aussi un moyen. Car en procurant au gouvernement du roi Léopold les ressources actuellement nécessaires pour continuer activement les grands travaux qui honorent son règne.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, du 50 juin: La chambre des députés a repris ses séances le 28; le ministre de l'intérieur a présenté deux projets de loi qui retarderont encore la clôture de la session.

Une nouvelle commission vient d'être formée pour traiter de l'emprunt à Paris avec M. Aguado. Elle se compose du banquier Remisa, de M. Mariani, de M. Olavarrieta y Blanco, directeur de la caisse d'amortissement.

On écrit de St-Sébastien, le 27 juin: Depuis hier les forces de Munagorri sont augmentées de 142 hommes, la plupart parfaitement armés et équipés.

réfugia dans la magie. C'était, selon les uns, les jardins d'Armide; selon d'autres, le paradis terrestre. Quelques Espagnols y voyaient les sept cités habitées par les citoyens de sept villages de l'Andalousie.

Nos propres sens nous trompent donc, et les sceptiques trouvent dans la nature même, des appuis pour leur opinion. Tous les voyageurs qui ont visité l'Arabie et la Perse, ont admiré cette illusion d'optique.

Ce phénomène ne reflète pas seulement les grandes masses, mais les moindres détails des arbres et des édifices, un peu tremblant toutefois, comme la surface d'un lac quand le souffle du vent le ride.

Nous allons à Rosette, et nous traversons le désert. Raschib, Raschid! s'écrient tout à coup nos Arabes. Un immense lac étend ses eaux devant nous, et répète les dômes, les minarets pointus, les bouquets de dattiers et de sycomores de la ville.

virus de St-Jean-de-Luz, examine leurs propositions, et plusieurs seront probablement acceptées.

Beaucoup de soldats de Guipuzcoa prennent des mesures pour mettre leur famille à l'abri des coups du prétendant, ou pour passer du côté de Munagorri sans compromettre leurs parents et amis.

Lord John Hay a secondé d'une manière très-éfficace les efforts de Munagorri, et l'on croit généralement que cet homme extraordinaire fera plus de mal à la cause de don Carlos qu'une série de victoires que les constitutionnels remporteraient sur lui. (Morning-Chronicle.)

BELGIQUE — Bruxelles, le 9 juillet.

Il résulte des informations provoquées par le gouvernement sur les circonstances qui ont précédé et accompagné l'arrestation et l'expulsion du nommé Schaefer, que les gendarmes chargés d'exécuter l'ordre de M. l'administrateur de la sûreté publique sont inculpés de s'être, par suite de corruption, rendus coupables envers cet étranger d'actes arbitraires et attentatoires à la liberté individuelle. En conséquence M. le ministre de la justice a ordonné des poursuites contre ces gendarmes. (Montieur.)

Hier à trois heures moins un quart, les voyageurs venant de Louvain à Malines descendaient tous des voitures à l'arrivée du convoi à ce dernier point, un seul restait sur son banc, paraissant profondément endormi. En vain voulut on l'éveiller, il était mort frappé d'une apoplexie foudroyante.

L'INDÉPENDANT dit que la commission chargée d'un travail sur la dette publique belge a déjà eu plusieurs conférences.

Vendredi dernier, un grave accident est arrivé à l'une des diligences Van Gend, entre Philippeville et Charleroi. Arrivé à la montagne de Nef, le conducteur, voulant éviter un chariot stationné sur la route, l'atelage fut précipité en bas d'un remploi de trente pieds; la voiture tourna deux fois sur elle-même. Plusieurs voyageurs ont reçu de fortes contusions, et l'on craint même pour les jours d'un des blessés.

LA LÉGATION BELGE A CONSTANTINOPE.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, de la réception par Reschid Pacha, ministre des affaires étrangères de la Porte-Ottomane, de M. le baron O'Sullivan de Grass, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges, en mission spéciale à Constantinople. Aujourd'hui, nous apprenons que notre agent diplomatique a été reçu, en audience solennelle, par le sultan lui-même le 19 juin dernier. Il est à remarquer que cette audience, accordée avant la conclusion du traité, est un fait extraordinaire, et qui est très-significatif. Il atteste jusqu'au s'étendent les bonnes dispositions de Sa Hautesse à l'égard de la Belgique, et il est du plus haut augure pour le succès des négociations. C'est au palais de Stavros, que M. le baron O'Sullivan, chef de la mission, M. le vicomte Amédée Vilain XIII faisant fonctions de premier secrétaire de légation, le marquis Théodore de Rodés et le comte Charles de Spangén, attachés honoraires, furent reçus par le Sultan. En attendant l'audience impériale, ces messieurs restèrent une heure chez Saïd-Bey; on leur présenta des pipes fort riches et du café dans des tasses ornées de brillants. La conversation avec Reschid-Pacha fut ce qu'elle aurait pu être avec un ministre européen. Son excellence, dont la haute capacité est connue, parle très-facilement le français. Quant à Saïd-Bey, il ne sait que le turc; mais, par l'intermédiaire de Reschid-Pacha, il se mêlait à la conversation en homme plein d'intelligence.

Pour être introduits chez le Sultan, M. le baron O'Sullivan, et les personnes qui l'accompagnaient, traversèrent un grand salon puis une salle plus petite, et dans une chambre de médiocre étendue, fort élégamment décorée, le Sultan se trouvait assis sur un divan, ayant à sa gauche trois ou quatre jeunes gens de sa cour.

Lorsque le ministre belge fut entré, il prononça un discours en français, auquel le Sultan répondit très-gracieuse-

ment, et il remit à Sa Hautesse les lettres de créance dont il était muni. Dans le cours de la conversation qui s'établit, le Sultan observa que le français était la langue la plus répandue, il avait chargé plusieurs jeunes gens ses sujets, de l'apprendre. M. le baron O'Sullivan répondit que les envoyés étrangers ne pouvaient que se réjouir de trouver auprès de Sa Hautesse un interprète aussi fidèle de leurs sentiments que Reschid-Pacha. Ce ministre, sur l'ordre du Sultan, traduisit cette réponse avec plusieurs démonstrations de modestie, et Sa Hautesse déclara à Son Excellence que c'était vrai, qu'Elle parlait très-bien.

ment, et il remit à Sa Hautesse les lettres de créance dont il était muni. Dans le cours de la conversation qui s'établit, le Sultan observa que le français était la langue la plus répandue, il avait chargé plusieurs jeunes gens ses sujets, de l'apprendre. M. le baron O'Sullivan répondit que les envoyés étrangers ne pouvaient que se réjouir de trouver auprès de Sa Hautesse un interprète aussi fidèle de leurs sentiments que Reschid-Pacha. Ce ministre, sur l'ordre du Sultan, traduisit cette réponse avec plusieurs démonstrations de modestie, et Sa Hautesse déclara à Son Excellence que c'était vrai, qu'Elle parlait très-bien.

Au moment où la mission se disposait à prendre congé du Sultan, S. H. ordonna qu'on la conduisit dans le salon où était son portrait; et il la fit inviter ensuite, par Saïd-Bey, à se promener dans les jardins du palais, ce qui est, dit-on, un honneur tout-à-fait inusité.

Après cette promenade dans de délicieux jardins, des sorbets furent offerts par Saïd-Bey dans ses appartements.

Avant de quitter Reschid-Pacha, M. le baron O'Sullivan eut soin de le prévenir qu'il était prêt à lui communiquer les propositions dont il était porteur pour la négociation d'un traité de commerce, et son excellence s'empressa de répliquer qu'elle était, de son côté, prêt à les recevoir.

L'avant-veille de ce jour, le 17 juin, les présens destinés au Sultan à l'occasion de la remise des lettres de créance, avaient été portés à son palais. Le drogman et une autre personne attachée à la mission, les accompagnaient. Après avoir reçu toutes les politesses d'usage en Orient, ils furent admis en présence de Sa Hautesse, qui témoignait beaucoup de satisfaction. Avant de les congédier, le Sultan leur dit également d'aller voir dans une salle voisine son portrait peint à Vienne, ajoutant que s'il s'abstenait de les accompagner, c'était parce qu'ils jugeraient mieux de la ressemblance en son absence. (Indép.)

Bruxelles, le 9 juillet. (3 heures.) La bourse a offert un aspect très animé, on n'y était plus habitué depuis longtemps. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 102 P., 4 p. c. 95 P., le trois pour cent est coté pour la première fois à 75 A., jamais on a fait 75 1/8 et après la cote il y avait preneurs à ce dernier prix, pour d'assez fortes parties.

Société Générale titres en nom fl. 854 P., certificats au porteur émission de Paris 1760; Société de Mutualité 1175 (117 1/2) P.; fait ainsi fin du mois; Canal de la Sambre à l'Oise 1157 50 (115 5/4) P.; Sarslong-champs 1780 (178) A.; Société Nationale 1290 (129) A. demandée; Manufacture des Glaces 1180 (118) A.; Société de Commerce 1550 (150) P.; Banque Foncière 1010 (101); Société Linrière de Gand 1015 (101 1/2) P.; Chemin de Fer: Sambre et Meuse 94 1/2 (472 50) P., fait à primes à un mois à 95 1/2 95 5/4 dont 1, pour des sommes importantes. Bien qu'il n'y eût point de cours pour des sommes importantes, les actions de la Caisse de Commerce et de l'Industrie de Valenciennes étaient très demandées, on a fait 960 au comptant et 970 dont 10 à primes fin courant, il reste encore des ordres à remplir à ces deux taux.

L'actif espagnol a fait un grand pas; les nouvelles relatives à l'emprunt que nous avons données hier, sont confirmées par notre correspondance du jour. Il est positif et officiel que les commissaires envoyés à Paris, ont quitté Madrid le 2 dans la matinée. Ils sont attendus aujourd'hui ou demain à Paris. Le cours ouvert à 22 1/8 papier et argent est arrivé à 22 1/2 fait au 15, et ferme 22 5/8 7/16 A. Il a été fait des opérations multipliées en cette valeur; ces opérations rappelaient les beaux jours du crédit de bourse de l'Espagne. Dès hier au soir à la Société des Fonds Publics, notre correspondance particulière avait causé une hausse de 5/8 (22 1/4); nous sommes en mesure d'avoir les renseignements les plus prompts et les plus sûrs concernant les négociations financières qui vont s'ouvrir à Paris.

Des paris considérables ont été faits que les obligations Ardois, atteindraient le cours de 26, avant la fin du mois courant. Le nom de M. Aguado dans les affaires financières de l'Espagne est une garantie pour les spéculateurs.

Marché aux huiles annulé par celui de Termonde.

LIÈGE, LE 10 JUILLET.

Parmi les objets d'utilité publique qui seront soumis aux délibérations du conseil provincial, se trouve une proposition relative à la police des cabarets. Jusqu'aujourd'hui on avait exclusivement abandonné aux autorités locales le soin de déterminer les heures de fermeture et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des règlements sur cette matière. On voudrait maintenant changer ce mode, et y substituer un système uniforme, applicable à toutes les communes de la province. Nous ne pouvons qu'ap-

fer des préjugés des sens comme de ceux de l'esprit? « Les premiers, dit le philosophe astronome Herschell, opposent à la raison et à l'analyse une résistance bien plus acharnée que les autres. C'est une tyrannie absurde à ce qu'il semble au premier abord, de nous empêcher de croire à l'évidence de nos sens; il faut bien cependant que nous nous rendions à une autre évidence, et que nous confessions, en mille circonstances, l'erreur dont nous sommes dupes. Faisons tomber les rayons du soleil sur un objet de quelque couleur qu'il soit: il prendra successivement toutes les couleurs prismatiques. Un papier réellement jaune, par exemple, nous semblera tout à tour rouge, vert ou bleu, selon la nuance des rayons qui tomberont sur lui. N'était-il pas rationnel de croire que la couleur véritable de l'objet soumis à cette expérience se mêlerait du moins à la couleur du prisme. Il n'en est rien: la couleur apparente, la seule que l'œil saisisse, remplace la couleur véritable. Il faut que le raisonnement ou le témoignage d'un autre sens viennent rectifier notre erreur. Les exemples de cette hallucination sont nombreux. Ainsi, la lune quand elle se lève et se couche, paraît d'un diamètre beaucoup plus large qu'à son zénith. Le ventriloquisme nous fait croire que des sons articulés sortent d'un buffet, d'une chaise ou d'une table. Plongez vos deux mains, la droite dans de l'eau glacée, la gauche dans de l'eau bouillante; laissez-les y tremper un peu, puis replacez-les toutes deux dans un vase d'eau tiède; la main droite éprouvera une sensation de chaleur, et la gauche, une sensation de froid. Un pois placé entre nos deux doigts, croisés l'un sur l'autre, et roulant sur la table, nous fera l'effet de deux pois au lieu d'un seul. En mangeant de la canelle, si nous fermons nos narines, nous perdons toute espèce de saveur, et la canelle n'exerce pas sur notre goût plus d'influence qu'un morceau de bois ordinaire. Le voyageur Jacob dit que, lorsque l'on s'arrête sur le pont de Ronda, on croit voir le torrent sur lequel l'arche est jetée, remonter vers la colline, au lieu de la descendre. Le docteur Chaudier en entrant dans la Méditerranée observa les modifications les plus étranges subies par le disque du soleil. « D'abord environné d'une gloire d'or, il lançait à la surface de la mer une longue traînée de rayons éclatants. Bientôt la partie inférieure du disque se perdit sous l'horizon, et la partie supérieure resta éblouissante. Un petit disque séparé vint se dessiner dans l'intérieur de l'hémicycle. Ces deux figures changeant par degrés, s'unirent et prirent la forme d'un bol de punch renversé qui resta suspendu à l'horizon, puis se transforma lentement en une espèce de parasol ou plutôt de champignon gigantesque, dont la tête était ronde et la tige très-fine. Un grand chaudron enflammé nous apparut ensuite, et son couvercle s'élevait par degrés, affecta une forme circulaire, finit par s'évanouir tout-à-fait. Bientôt après, toutes les fractions de l'ancien disque se brisèrent, et leurs fragments qui paraissaient embrasés, se dispersèrent pour s'éteindre l'un après l'autre. »

plaudir aux intentions louables de ceux qui ont conçu ce projet. Le désir d'assurer partout le maintien de la tranquillité, et de prévenir les rixes qui résultent ordinairement de l'abus des boissons, a dicté cette résolution, qui toutefois a besoin d'être mûrement examinée.

Il ne faut pas oublier que deux questions très-graves, l'une de liberté individuelle, l'autre de propriété, se rattachent à la confection d'un semblable règlement; — de liberté individuelle: en ce que chacun est libre de faire de son temps l'emploi le plus conforme à ses goûts, à ses habitudes, à son caractère, pourvu qu'en agissant ainsi il ne porte aucune atteinte aux droits d'autrui; de propriété: en ce qu'il ne saurait être permis à une autorité quelconque, hors le cas de nécessité bien constatée, de soumettre à des restrictions la liberté de l'industrie, déjà subordonnée à l'obtention d'une patente légale. Nous savons qu'il n'existe point et qu'il ne saurait exister des droits dont l'exercice soit illimité; mais, en général, l'action des lois ne doit commencer qu'au moment où il y a abus. Toutes les mesures préventives sont vexatoires de leur nature. Il faut donc autant que possible en restreindre la portée. Si le pouvoir perdait de vue ces principes, il s'exposerait à voir méconnaître, à chaque instant, la force obligatoire d'une loi, d'un règlement, et son action, énermée et affaiblie, deviendrait bientôt impuissante à réprimer les désordres qu'entraînerait l'impopularité des mesures prises même dans le but le plus louable. On trouverait d'ailleurs, mille moyens d'éluder la loi, et peu à peu l'esprit de démoralisation pénétrerait jusque dans les classes qui se soumettent ordinairement, sans hésiter, aux prescriptions émanées de l'autorité. Que l'on y prenne donc garde; que l'on ne sacrifie point à la manie réglementaire, sous prétexte d'introduire plus d'uniformité dans l'administration, cet esprit de tolérance qui doit caractériser, en tout, un gouvernement vraiment libéral.

Un fait que la statistique nous a révélé, et sur l'existence duquel on ne saurait conserver aucun doute, c'est que les délits sont devenus beaucoup plus fréquents, depuis la diminution des droits établis sur la fabrication du genièvre. Cet abus a récemment fixé l'attention de nos législateurs qui ont voulu y remédier en frappant d'un droit spécial le débit des boissons spiritueuses; mais la mesure qu'ils ont prise n'a pas répondu à leur attente, parce qu'ils ont reculé, avec raison peut-être, devant la crainte d'organiser un système d'inquisition qui aurait soulevé la réprobation générale. On ne vend et on ne boit pas moins de genièvre aujourd'hui qu'on n'en vendait et qu'on n'en buvait il y a un an. Ces considérations sont entrées pour beaucoup peut-être dans les motifs qui ont déterminé la députation permanente à proposer un travail sur la police des cabarets. Nous ne connaissons pas encore les dispositions du projet qu'elle se propose de soumettre à la sanction du conseil provincial. Toutefois il nous semble que quelques observations générales sur cette matière ne seront point prématurées.

Les travaux de l'ouvrier et du campagnard ne cessent ordinairement que vers la soirée. Quand ils rentrent chez eux fatigués de leur journée, ils aiment, après le souper, d'aller chercher quelque distraction dans un lieu de réunion publique. La plupart ont leurs cabarets de prédilection où ils vont habituellement prendre l'un verre de bière. Quelques-uns même ne s'y rendent que pour causer, pour apprendre les nouvelles, même pour traiter d'affaires. Il en est d'autres qui ne mettent jamais le pied dans un cabaret, pendant la semaine, et qui n'y vont que le dimanche ou les jours de fête. C'est ce qui a ordinairement lieu dans les campagnes. Il ne faut donc pas se montrer trop sévère; on doit tenir compte de ces habitudes et ne point les blesser par des prescriptions trop rigoureuses qui pourraient amener du désordre.

Il convient aussi d'établir une distinction entre les villages populeux et ceux qui ne le sont pas, entre les villages qui renferment une population turbulente et ceux qui ne se composent que d'habitants essentiellement pacifiques. Que dans les uns, la police soit plus vigilante que dans les autres, c'est fort bien: nul n'y trouvera à redire; mais c'est exclusivement à l'autorité locale qu'il faut laisser le soin d'apprécier ces circonstances et de prendre les mesures

Ajoutons à ces preuves de la participation que nos sens peuvent nous faire subir, un récit curieux du docteur Brewster: « J'étais dans mon cabinet d'étude, le soir, avec deux bougies devant moi. Tout à coup, en relevant la tête, j'aperçus à une très-grande distance, presque au-dessus de ma tête et brillant à travers mes cheveux, l'image la plus exacte de l'une des bougies et de son chandelier. Même position, même lumière, l'image était reproduite comme par un miroir; il est évident que la surface du réflecteur était on ne peut plus polie et brillante. Mais où pouvait se trouver ce réflecteur, où était-il logé? Je me levai, mais en vain, à une longue recherche à ce sujet, et, après avoir tout examiné avec attention, je finis par croire, ce qui n'était pas gai, qu'une cristallisation s'était formée dans mon œil et que ce dernier contenait ce miroir que je cherchais. Péniblement affecté par cette prétendue découverte, je soumis le phénomène à une multitude d'expériences. Si j'inclinai le chandelier, l'image répétait le même mouvement; si je renuais la tête ou la prunelle, l'image changeait de place. En approchant un corps opaque de mon œil, et le plaçant entre moi et la bougie, je parvins à éclipser, totalement ou partiellement, le spectre dont je cherchais la cause. Enfin, à force de répéter ces mouvements dans toutes les directions, je m'aperçus que l'image disparaissait, lorsque l'ombre de l'objet interposé tombait sur un certain endroit de mon œil gauche. J'en conclus que le réflecteur se trouvait là, et qu'il avait pris position dans les cils de la paupière. A force de tourner cette paupière, je dérangeai la position de ce petit miroir inconnu, de manière à ce qu'il me présentât le chandelier horizontal quand il était perpendiculaire, et perpendiculaire lorsqu'il était horizontal. Je m'approchai d'une glace, et j'étudiai cette paupière à la loupe; vains efforts, je ne trouvais rien. Enfin, ma femme qui, comme tous les myopes, est douée de la vue la plus délicatement fine, parvint à découvrir entre deux cils un atome infiniment petit qu'elle eut grand-peine à déloger. C'était une fraction minime de cire à cacheter rouge, ayant à peu près le diamètre de la centième partie d'un pouce, et qui polie sans doute par la pression du cachet, avait sauté jusqu'à mon œil au moment où j'ouvrais une lettre. En y regardant de très-près, je voyais encore cette image de bougie qui s'offrait nettement à moi. Le phénomène de la double réfraction, que les philosophes n'ont pas encore pu expliquer, produit une multitude d'apparences trompeuses. Les coquilles d'huîtres, les nâres, etc., semblent colorés, vernis, argentés ou iridescents: leur éclat chatoyant est dû, non à la couleur interne et réelle de ces matières, mais à la disposition des lamelles, disposition semblable à-peu-près à celle des tuiles sur un toit, et réfléchant d'une façon extraordinaire et complexe les rayons du soleil. C'est à cette dernière disposition qu'est dû le rayonnement de la perle, amas concentrique de lames de la même substance alternant avec du carbonate de chaux. » (La suite à un n° prochain.)

D'après toutes ces preuves, le philosophe n'a-t-il pas raison de se dé-

convenables pour maintenir la police. Des réglemens généraux, sur une semblable matière, seront toujours définitifs. S'il est des bourgmestres qui ne s'acquittent pas de cette partie de leurs fonctions avec tout le zèle désirable, l'autorité supérieure est là pour les rappeler à leurs devoirs. Mais qu'on laisse, sous ce rapport, au chef de la commune une liberté d'action aussi complète que possible. On est toujours plus disposé à se soumettre aux injonctions qui émanent d'un bourgmestre qu'aux ordres donnés par des fonctionnaires étrangers à la commune. Ainsi dans l'intérêt de l'ordre même, il ne faut pas intervenir, mal à propos, dans ce qui est du ressort de l'autorité locale.

Les débitans de boissons ont aussi quelques droits à être traités avec ménagement. Tous payent patente; tous sont soumis en outre à une imposition spéciale qui frappe le débit des liqueurs fortes; les contraindre à fermer de trop bonne heure leurs maisons au public, c'est les priver d'un gain licite, et les provoquer à recourir à des moyens frauduleux pour éluder les lois. On ne saurait pas non plus appliquer à tous la même règle. Il est des cabarets qui sont le réceptacle de tous les mauvais sujets d'une commune, des désœuvrés, des fainéans, des dissipateurs; il en est d'autres qui reçoivent habituellement une société plus ou moins choisie. S'il faut se montrer sévère à l'égard des premiers, il faut, d'un autre côté, se montrer tolérant pour les seconds. C'est encore un motif de plus pour ne pas entraver ici, par des réglemens généraux, l'action de l'autorité locale, qui mieux que tout autre sait ce qu'il convient de défendre ou de permettre.

Il est un autre intérêt encore qu'il faut prendre en considération. C'est celui des marchands ambulans, des personnes qui voyagent pour leurs affaires, leur commerce, et qui ont des rapports fréquents avec les habitans des campagnes. En été, ce n'est que vers le soir qu'elles se mettent en route, et quand elles arrivent au lieu de leur destination, harassées de fatigue et exténuées de besoins, elles aiment à trouver un gîte convenable pour y passer la nuit. Défendre aux cabaretières dont la plupart, à la campagne, sont en même temps aubergistes, de recevoir du monde après une heure déterminée, c'est exposer ces personnes à ne point trouver de logement, et multiplier pour elles les désagrémens et surtout les dangers des courses nocturnes.

Telles sont les réflexions que nous a suggérées l'annonce du projet sur la police des cabarets qui sera prochainement soumis aux délibérations du conseil provincial. Les membres du conseil qui habitent la campagne en reconnaîtront la justesse. S'il faut de l'uniformité dans l'administration, il ne faut pas, d'un autre côté, que cette uniformité soit obtenue aux dépens des droits et des intérêts du plus grand nombre. L'essentiel est que la police locale s'exerce avec zèle et activité, et le rôle de l'autorité supérieure doit uniquement se borner à surveiller les agens placés sous sa direction.

M. le gouverneur de la province, par son arrêté du 5 juillet, a nommé une commission, pour la distribution des secours souscrits en faveur des familles des ouvriers, qui ont péri dans la houillère de l'Espérance; cette commission est composée de :

MM. de Collard-Trouillet, juge de paix du canton de Seraing, président.
Demonceau, commissaire de l'arrondissement de Liège.
Devaux, ingénieur en chef des mines.
Behr, L.-F., administrateur-gérant de la Société de l'Espérance.
Nihoul, bourgmestre de Seraing.
Lagasse, curé de Seraing.
Duvivé, ingénieur de la société de l'Espérance, secrétaire.

Cette commission s'est réunie lundi, à la maison commune de Seraing; après s'être constituée, elle a procédé immédiatement au dépouillement des listes indiquant les personnes dont la position réclame des secours. Ce travail, pour être complet, exige des renseignemens qui ne tarderont pas à lui parvenir. Cette commission, nous en sommes certains, ne restera pas en-dessous de son mandat: elle apportera à cette œuvre d'humanité, tout le zèle et le dévouement dont elle est capable. Elle sait que la société de l'Espérance continuera, pendant trois quinzaines, à donner les secours les plus urgens.

Les personnes qui désirent se mettre en rapport avec elle, sont priées d'adresser leurs lettres au président, M. de Collard-Trouillet, juge-de-peace à Seraing.

La plupart des journaux de Paris ont rapporté de la manière suivante la fin des explications de M. le comte Molé sur la question belge :

« L'honorable M. de Dreux-Brézé nous a demandé nettement dans quel esprit nous comptons diriger la négociation; si nous serions pour ou contre la Belgique? Contre la Belgique! Messieurs, si on devait parler de soi, je demanderais si c'est bien à moi qu'on doit faire une pareille question. J'ai fait mes preuves en 1850; mais contre la Belgique, jamais!

Le MONITEUR UNIVERSEL donne de la même manière les paroles de M. Molé, seulement, il rapporte autrement le dernier membre de phrase. D'après cette feuille officielle, M. Molé a dit :

« Contre la Belgique! Messieurs, si on devait parler de soi, je demanderais si c'est bien à moi qu'on doit faire une pareille question. J'ai fait mes preuves en 1850. Moi contre la Belgique, jamais!

Cette version officielle du MONITEUR UNIVERSEL est beaucoup plus explicite et beaucoup plus rassurante que celle des autres journaux. La déclaration de M. Molé, telle que la rapportent les feuilles non officielles, serait susceptible de diverses interprétations; on pourrait soutenir qu'elle ne s'applique qu'au passé. Telle que la rapporte le MONITEUR, elle s'applique à la fois au passé et à l'avenir. (Obs.)

— On lit dans le Commerce d'Anvers : Ce matin, vers 8 heures et demie, on avait arboré à bord du navire prussien

HÉLÉNA, cap. Cassens, le pavillon hollandais. Les deux rameurs du baillage maritime, en faisant leur ronde, virent flotter ce pavillon; ils interpellèrent le capitaine, qui répondit, qu'il ignorait qu'il fût défendu d'arborer à Anvers les couleurs hollandaises, après une discussion de quelques minutes, ce pavillon fut descendu.

— On écrit de Cologne, 5 juillet :

On a trouvé qu'une pierre bitumineuse qui se rencontre en abondance dans nos environs contient une matière dont on peut extraire un gaz qui a la même pureté que celui qu'on retire de l'huile et du goudron et qui revient à meilleur marché que le gaz du charbon. Il se distille au moyen de l'eau et donne 50 à 55 pieds cubes de gaz par livre.

— Hier a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'académie royale des beaux-arts, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Cette solennité avait attiré une grande affluence. Parmi les personnalités qu'on remarquait sur l'estrade se trouvaient M. de Keyser et quelques autres artistes d'Anvers. Trois discours ont été prononcés par MM. le gouverneur, le bourgmestre et le secrétaire de l'académie.

— On lit dans l'Éclair de Namur du 7 juillet :

Hier soir, on a distribué en ville, une consultation fort longue, signée par M. Gislain, avocat à Namur, relative au malheureux conflit élevé entre les autorités militaires et l'administration communale. Il commence par dire que les faits rapportés dans l'adresse au roi, sont tronqués ou inexacts; il reproduit la correspondance qui eut lieu entre les deux autorités, relativement au logement des soldats pour compte d'autrui, dans des maisons publiques ou de prostitution.

Abordant la question de l'adresse au roi, M. l'avocat Gislain nie que la veuve Marcotti ait été autorisée par le conseil échevinal à rester dans la caserne St.-Martin, mais seulement par tolérance du commandant de la place. Il produit ensuite deux actes de casernement signés par l'agent de la ville, qui constatent que les militaires logeaient dans ce corps de bâtiment. Vient ensuite la correspondance qui eut lieu entre les deux autorités, lorsque la veuve Marcotti reçut l'ordre de démentager.

— Une personne à même de bien constater l'avancement du chemin de fer depuis Gand jusqu'à Ostende, et qui a parcouru cette ligne, envoie de Bruges, le 1^{er} juillet, les renseignemens suivans :

« Une activité étonnante se fait remarquer dans les travaux, les ouvriers sont très-nombreux sur les points non achevés; j'ai compté le long des deux rives de l'Escaut plus de 700 ouvriers de tout genre, environ 400 étaient occupés depuis la rive droite de la Lys, jusqu'au-dessus de Tronchiennes à placer les rails et à couper les digues de la rivière sous le pont à l'endroit dit Sney; les rails sont posés à peu de chose près depuis le pavé de Courtray près de Gand, jusqu'à la commune d'Oostcamp près de Bruges sans interruption. Sur presque tous les points on travaille jour et nuit depuis plus de quinze jours, et particulièrement d'Oostcamp à Bruges; cette partie était restée en arrière à cause de la décision tardive qui est intervenue entre la ville de Bruges et le gouvernement, pour savoir si le chemin passerait en-dessous ou en-dessus de Bruges; néanmoins les rails se placent en ce moment d'Oostcamp à Bruges sur quatre endroits différens; il est facile de prévoir qu'avec l'activité déployée et les nombreux ouvriers et tombereaux que j'ai remarqués sur ce point (au moins 1100 hommes et 250 chevaux d'Oostcamp au Marché-au-Vendredi), que la route de Gand à Bruges sera achevée avant la fin de juillet jusques contre le couvent des Capucins qui doit être démolit et qui est encore entièrement debout en ce moment; les remblais et déblais sont achevés tout autour de ce couvent.

« La même activité se fait remarquer sur la section de Bruges à Ostende; on pose des rails dans huit places différentes. Les travaux d'art sur les deux sections sont presque achevés; il y a un très-joli pont sur l'Escaut, près de Gand, dont on est occupé à faire les voûtes; j'ai remarqué deux beaux ponts sur la Lys achevés, quatre ou cinq plus ou moins grands près de Bruges presque achevés. Enfin de la manière que les travaux sont poussés, il y a à parier que l'on pourra aller à Ostende à la fin du mois d'août prochain, ainsi que l'entrepreneur Borgnet l'avait annoncé au public, à moins cependant que la démolition du couvent des Capucins et la démolition des maisons encore toutes debout dans l'intérieur de Bruges ne s'y opposent.

« Nous aimons à croire que M. le ministre des travaux publics saura bien trouver les moyens de faire cesser des retards semblables si nuisibles à l'intérêt du commerce et de l'état.

— Hier, entre Louvain et Tirlemont un paysan qui était monté en wagon laissa tomber son chapeau. Il s'élança à terre pour le rattraper et fut broyé immédiatement sur les rails.

La presse s'efforce en vain de donner toute la publicité possible à ces effrayantes imprudences. Mais puisque en dépit de tant d'avertissemens, il y a des malheureux qui ne craignent pas de sauter des voitures quand le convoi est en marche, donnons au moins quelques chances de salut à ces téméraires: l'expérience a prouvé, et la physique l'expliquerait facilement, que si vous vous élancez dans un sens contraire à celui que suit la locomotive, c'est-à-dire en arrière, vous êtes à l'instant ramenés sur les rails par un effet attractif. Si au contraire, vous vous élancez dans le même sens que la locomotive, la tête tournée vers elle, vous pouvez tomber facilement sur vos deux pieds, ou au moins à terre, à quelque distance des voitures et sans qu'il vous arrive d'autres inconvénients que ceux d'une chute ordinaire. Nous ne risquerions pas d'employer ce procédé, n'aucun autre de ce genre, mais enfin nous le publions parce que les conducteurs nous ont garanti son efficacité. (Commerce belge.)

— Le MORNING-CHRONICLE, journal ministériel anglais, tient identiquement le même langage que le JOURNAL DES DÉBATS dans l'affaire d'Orient :

« On demande souvent quel parti prendrait l'Angleterre dans le cas où une guerre éclaterait entre la Turquie et le pacha d'Egypte. Notre réponse à cette question c'est qu'une pareille guerre ne saurait être tolérée, et pour l'empêcher d'éclater, le meilleur moyen c'est de traiter comme enne-

mie celle des parties qui prendra l'initiative des hostilités. Dans la question d'Orient, nous ne devons nous prononcer ni pour Constantinople ni pour Alexandrie, ou, pour parler plus nettement, il importe que nous tenions la balance égale entre les deux parties aussi longtemps qu'elles exécuteront les clauses du dernier traité. Faisons tout pour l'Egypte tant qu'elle marchera dans les voies de la paix et de la civilisation, mais attaquons la vigoureusement s'il lui prend fantaisie d'être turbulente et de céder à des velléités de guerre. La paix dans l'Orient, voilà l'intérêt actuel de l'Europe, lors même qu'une démonstration énergique de la France et de l'Angleterre serait nécessaire pour la maintenir.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Le jour du couronnement de la reine Victoria, un constable de la division F. emmena au bureau de police de Queen-Square un jeune homme fort élégamment vêtu qui avait essayé de pénétrer par force dans l'abbaye de Westminster au moment de la cérémonie.

M. Grégorie au prévenu : Comment vous appelez-vous ?

Le prévenu.—Thomas Slower.

M. Grégorie.—Quelle est votre profession ?

Le prévenu.—Peu vous importe. Je suis un prétendant à la main de la reine; auparavant, j'étais capitaine au 13^o dragons.

M. Grégorie, au constable. Ce jeune homme n'a-t-il pas été déjà arrêté pour de semblables délits ?

Le constable.—Oui, monsieur; quatre ou cinq fois. Le semaine dernière, il causa un grand tumulte à la porte de l'Opéra italien, demandant qu'on lui ouvrit la loge de Sa Majesté.

M. Grégorie, au prévenu.—Pourquoi voulez-vous voir la reine ?

Le prévenu.—Pour lui dire que je l'aime et que je veux l'épouser.

Comme tant d'autres infortunées victimes de la même maladie, M. Slower sera examiné par des médecins puis envoyé dans une maison de fous.

L'art de guérir est d'une étendue immense, le grand nombre et la différence des parties qui composent le corps humain; la multiplicité des accidens qui peuvent les altérer, et la variété des moyens qu'il faut employer pour y remédier, exigent tant de connaissances pour la perfection de cet art, que l'esprit le plus vaste et le plus pénétrant ne peut les rassembler toutes pendant le court espace de la vie, *vita brevis, ars longa*, a dit l'oracle de Cos. Pénétrés de cette vérité, la plupart des médecins de l'école de Paris cultivent une branche spéciale de la médecine et y acquièrent une juste célébrité, c'est ainsi que chaque partie compte des hommes supérieurs; ainsi nous avons Roux pour la chirurgie, Capuron pour les accouchemens, Esquirol pour la folie, et le docteur Girardeau de St.-Gervais pour les Dartres. Le Mémoire que ce dernier vient de publier sur le traitement des maladies de la peau, est destiné aux gens du monde, et nous pensons que ce manuel leur sera d'autant plus utile que depuis long-temps M. Girardeau s'est constamment occupé de ce genre d'affection, et y a acquis des connaissances spéciales qui peuvent être de la plus grande importance. (Voir aux Annonces.)

ANNONCES.

SOIERIES,
SCHALLS,
modes et nouveautés,
RUE VINAIVE D'ILE, N° 606.

M^{me}. BEAUJEAN-BAYET

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de PARIS
DES MODES NOUVELLES
POUR LA SAISON DU MOMENT,

EN CHAPEAUX, CAPOTTES, BONNETS, LINGERIES etc.

Elle reçoit constamment les étoffes les plus nouvelles pour robes, et ne cesse de renouveler ses assortimens en nouveautés, soieries unies et façonnées, articles de deuil, schalls, cachemires, etc.; toilettes pour mariage, robes, écharpes, volans, dentelles et applications, broderies fines sur batiste, etc.

Elle a également l'honneur d'annoncer que son magasin à SPA, établi cette année rue d'Orange, sera ouvert lundi prochain, 16 juillet courant. On y trouvera tous les articles de nouveautés désirables; étoffes diverses pour robes, schalls, mantelets, coiffures pour bal, plumes, fleurs, rubans, gants pour dames, gants et cravattes pour hommes, etc. 995

M^{me}. V^e BERTRAND,

RUE PONT-D'ILE, N° 849,

A l'honneur d'annoncer au public qu'elle a reçu une
BELLE PARTIE DE CHAPEAUX—ni
EN PAILLE D'ITALIE,

pour hommes et enfans, à très-larges et très-petits bords, extra-fins, ainsi que des Marins et Bourlets pour enfans, et quantité d'autres articles trop longs à détailler; le tout à des prix très-modérés. 994

Le 17 JUILLET courant, aux deux heures de l'après-midi, et jours suivans s'il y a lieu,

Il sera procédé, à l'auberge portant l'enseigne des Quatre-Seaux, sise rue derrière la Magdelaine, à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE
DIFFÉRENTES MARCHANDISES,

Consistant en Coton, Draps, Gants, etc., et Quincailleries de diverses espèces. ARGENT COMPTANT.

BELLE VENTE DE BATEAUX.

LE 30 JUILLET 1858, à 9 heures précises du matin,

En la demeure de M. LEROI, batelier à Lixhe près Visé, il sera VENDU PUBLIQUEMENT A L'ENCHÈRE :


- 1° Un GRAND BATEAU ouvert de 174 tonneaux.
- 2° Un BATEAU DIT Bateau d'Ourte de 64 tonneaux.
- 3° Un BATEAU couvert de 59 tonneaux.
- 4° Un BATEAU ouvert de 49 tonneaux.
- 5° Un BATEAU couvert de 59 tonneaux.
- 6° Deux NACELLES de 6 tonneaux.
- 7° Deux PETITES NACELLES

Le tout d'une construction des plus solides et dans le meilleur état.

8° Tous ustensiles accessoires, tels que cordages, ancrés, etc.

9° Une PARTIE DE PLANCHES de chêne pour la construction de bateaux.

A CREDIT moyennant caution. — S'adresser au notaire LEROUX, à Visé pour plus amples renseignements. 990

 CHEVAL de SELLE à VENDRE rue St. Séverin, n° 53. 963

BELLE MAISON A VENDRE.

Le JEUDI 12 JUILLET 1858, à 2 heures,

Le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont,

UNE BELLE MAISON,

Solidement bâtie en pierres de taille, sise à Liège, rue Table de Pierre, n° 495, près de l'hôtel du gouvernement, composée de deux caves, d'un vestibule, de deux pièces au rez de chaussée, deux au premier, quatre au second et d'un grenier, avec cour, bâtiment derrière comprenant cuisine, 2 pièces au-dessus, un grenier, pompe et citerne.

Les amateurs pourraient avant le jour ci-dessus fixé, l'acquiescer de gré à gré, obtenir toute facilité de paiement, et l'occuper immédiatement.

S'adresser en ladite étude, ou du mardi au samedi à midi de chaque semaine, en ladite maison. 892

VENTE

D'UNE

GRANDE MAISON AVEC JARDIN.

MARDI 17 JUILLET 1858, deux heures de relevée,
IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M^r RENOU, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères,

de la maison

Située à Liège, rue des Sœurs-Grises ou Clarisses, n° 407, où se trouvait l'établissement des Sourds-Muets.

De cette maison dépendent une grande cour et un jardin très-vaste et parfaitement aéré.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M^r RENOU, notaire, rue du Pot-d'Or. 958

Conseils du docteur Giraudeau de St-Gervais POUR GUÉRIR LES DARTRES MALADIES DE LA PEAU

ET LES AFFECTIONS CHRONIQUES, REBELLES ET AUTRES MÉTHODES,

in-8° avec 2 gravures anglaises et 10 sujets gravés et coloriés. Prix : 1-50. — Par M. GIRAUDEAU de Saint-Gervais, docteur-médecin de la faculté de Paris, ancien membre de l'Ecole pratique, etc., etc., rue Richer, 6 bis, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

DES DARTRES. — Description. — Dangers des remèdes répercutifs. — Traitement anti-dartreux.

MALADIES PROVENANT DE L'ACRÉTÉ DU SANG. De la gale récente ou ancienne. — Teigne chez les enfants. Boutons. — Clous. — Erysipèle. — Plaies, Abscès, Gangrène, ulcères cancéreux ou rongeurs. — Ecoulements, Scrophules, Hémorroides.

MALADIES DES FEMMES. Des fleurs blanches, ulcères des maladies laiteuses. — Pales couleurs, Suppression, Puberté. — Age critique.

MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX. Coup de sang, apoplexie. — Palpitations, Asthme. — Goutte, Rhumatisme. Névralgies, Migraines, Epilepsie.

Paris, chez Bohaire, libraire, Boulevard des Italiens, 10.

LE 11 JUILLET 1858, A 11 HEURES,

IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES,

Par le ministère de M^r DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

Située à Liège, rue Neuve, derrière le Palais, n° 447, ayant une sortie rue des Ravets.

Elle est particulièrement propre à un rentier ou un homme de lettre. 912

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LA COMMUNE DE ST.-GEORGES.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 13 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la demande en concession de mines de houille sous la commune de St.-Georges, formée le 7 juin 1828, par le sieur de Villers de Pitte (J.-M.);

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1837,

Arrête :

Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le *Moniteur*, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinze en quinze jours, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinze en quinze jours, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 21 mai 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 7 juin 1828, sous le n° 1042 du répertoire particulier, M. de Villers de Pitte (J.-M.), de Liège, a formé une demande en concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 252 bonniers 60 perches, dépendant de la commune de St.-Georges, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au sud-ouest, partant de l'allée dite Drève-delle-Bourse, au point de séparation des bois de Warfusée, dit de Vivegnis et de Flône, par une ligne droite longue de 750 aunes, se terminant à la jonction des chemins de Jehay au Stokay, et de celui dit Entre-deux-Hauteurs; suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'à un buisson servant de séparation entre une terre appartenant à M. le baron de Stockhem, et une autre appartenant à la veuve Mottart;

Au nord-ouest, de ce buisson, par une ligne droite longue de 894 aunes, aboutissant à l'angle ouest de la ferme Faerau, située au village de Yernave; puis, par une deuxième ligne droite longue de 1.020 aunes, finissant à un pont situé sur le ruisseau de Berilils, au hameau de ce nom;

Au nord-est, prenant alors le chemin dit Delle-Brousse, et le continuant jusqu'au hameau de Stokay;

Au sud-est, suivant ensuite les haies et les murs au nord-ouest du château de Warfusée, jusqu'au débouché de la chaussée de Warfusée à Engis; puis, longeant les limites nord et nord-ouest du parc de Warfusée, jusqu'à l'angle sud-ouest de la maison de sieur Fonbonne (Etienne) fils, existante au débouché dit Tige-des-Bois; de cet angle, par une ligne droite longue de 87 aunes, finissant au débouché du chemin dit Tige-delle-Bourse; suivant ensuite ce dernier chemin et l'allée dite Drève-delle-Bourse, jusqu'au point de séparation des bois de Warfusée dit de Vivegnis et de Flône, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers 25 cents par bonnier métrique.

SUCCESSION VACANTE DE JEAN-J OSEPH WARNANT, officier de lanciers en non-activité, décédé à Liège, le 29 juillet 1837.

SAMEDI 14 Juillet, à 9 heures du matin, on vendra dans une salle du Palais, les UNIFORMES, OBJETS D'EQUIPEMENT, etc., du défunt. Argent comptant.

Les débiteurs et créanciers de cette succession, sont priés de se faire connaître dans la huitaine, au bureau de la recette des domaines, Potière, n° 751.

MNÉMONISME CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE ANCIENNE,

Par M. P. J. LÉONARD,

Professeur attaché au Collège Communal de Huy, 1 vol. in-16

Prix : 1 fr. 30 c.

Se trouve en vente chez MM. RIGA, rue Royale; KERTENNE, rue de l'Université; LARDINOIS, rue devant les Carmes, DESOER, place St-Lambert. 962

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur N. C. Lardinois demande l'autorisation de faire construire un four à pains dans la cour de la maison numéro 263 bis, au faubourg Vivegnis.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'Administration.

Liège, 6 juillet 1858.

Le président, J. J. Tilman.

BOURSES.

LONDRES, LE 7 JUILLET.

5% consolidés.	95 5/8	Différées	0 1/8
BELGE 1852, c. d.	102 1/8	Passives	4 7/8
Hol. Dette active.	54 1/8	RUSSE	—
PORTUG. 5 p. c.	—	BRESIL	79 5/4
Id. 3 p. c.	24 1/8	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	22 1/4		

ANVERS, LE 9 JUILLET.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl.	114 1/4	A
" Det. diff.	48 1/4	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8	A
Empr. de 48 mill.	102	P Et. Rom. Lev. 1852.	101 5/4	
Id. de 50 mill.	95	P Cert. à A. 1854.	101	
HOLL. Dette. activ.	54 5/8	CHANGES.		
Rente rembours.	—	A Amsterdam. C. jours.	1 1/2	10 p. P
AUTRICHE. Métall.	106 5/8	P Id. 3 mois.	—	
Lots de fl. 100.	511	A Rotterdam. C. jours.	1 1/2	10 p. P
" fl. 250.	455	A Id. 3 mois.	—	
" fl. 500.	756	P Paris. C. jours.	1/8 av.	A
POLOG. Lots fl. 500.	116	Id. 2 mois.	5/8 p.	A
" " fl. 1000.	157	A Londres. C. jours.	40/4	P
BRES. Em. L. 1854.	80 5/8	Id. 2 mois.	40/1	P
ESPAGNE. Ardoin.	22 5/8 à 23 1/8	A Francfort. C. jours.	35 7/8	P
Dette passiv. 1854.	—	Id. 3 mois.	35 1/2	A
" Différée.	6	P Bruxelles et Gand.	1/8	A
DANEMARC. E. Not.	95 1/2			
Dito à L.	74 7/8			

BRUXELLES, LE 9 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries	—	
Emp. Rothschild.	102	P Tapis	108	A
Fin courant.	—	P Fer d'Ougrée.	—	
Emp. de 50 mill.	95	P Mutualité.	117 1/2	P
Fin courant.	—	S. C. Bruges.	—	
Emp. de 1852 (4).	98 1/2	A Monceaux.	—	
Act. de la Soc. G.	854	P Act. Réunies.	—	
Emp. de Paris.	1760	P Borinage.	—	
S. de Comm. de c.	150	P Houyoux.	—	
B. de Belgique.	—	P Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	115 5/4	P Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	154	P Luxembourg.	—	
Banque Foncière.	101	P Civile.	140	P
Idem.	99 5/4	A Herve.	—	
Flemu.	200	A Ch. de Fer de Col.	—	
Hormu.	—	Ch. de B., M. et B.	—	
Sclassin.	—	Asphalt.	—	
Soc. Nationale.	129	A Holl. Dette active.	54	
Levant du Flemu.	—	Losrenten inscrit.	100	
Ougrée.	100	P Autriche. Métalliq.	106 1/4	
Sars-Longcham.	178	A Naples. C. Falcon.	95 1/2	
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	22 5/8	
Vennes.	—	Fin courant.	—	
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—	
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—	
Verreries.	118	A Idem de 1855.	—	
Betteraves.	—	Passives.	—	
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	80	A
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	102	P

VIENNE, LE 30 JUIN.

Métalliques, 107. — Actions de la Banque, 1463.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 9 JUILLET.

Le brick américain. Vernon, v. de New-Orléans, ch. de coton. — Le 3 mats barque suéd. Sophia, v. de Baltimore, ch. de tabac. — Le brick américain Clariss Ann, v. de New-York. — Le brick mecklenb. Friedrich Ludwig, v. de New-York, tous deux chargés de div. march. — Le bateau à vapeur belge Antwerpen, v. de Londres, ch. de div. march. et 81 passagers. — Le bateau à vapeur ang. City of Hambro, v. de Londres, ch. de div. march. et 50 passagers. — Le koff hanovrien Fortuna, v. de Bensenstel. — Le koff han. Vrouw Vronker, v. de Carolinnesel. — Le koff han. Petronella, v. de Harlingersiel, tous trois chargés d'avoine. — Le koff danois Annina Nielsina, v. de Danzig, ch. de froment. — Le pleyt belge twee Gebroeders, v. de la Hollande, en lest. — Le pleyt belge Fortuna, v. de la Hollande, en lest.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 9 JUILLET 1858.

Froment, l'hectolitre.	fr. 21 41.
Seigle, idem.	13 70.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.